

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 1060**

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport formule également des propositions pour conditionner le financement de l'offre de soutien à domicile à la mise en place d'une heure de rencontre par semaine afin de permettre aux auxiliaires de vie sociale d'échanger sur leurs conditions de travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, la convention collective de l'aide à domicile prévoit un temps d'analyse des pratiques de 8 heures par an. Cela est très largement insuffisant. Il est nécessaire d'instaurer des temps d'échange plus longs entre professionnels d'une même structure, c'est-à-dire de créer du lien entre les professionnels des métiers du lien. Cet amendement vise donc à compléter l'évaluation de l'organisation et les modalités de financement de l'offre de soutien à domicile en incitant les départements au développement de ces temps avec la mise en place d'une heure hebdomadaire dans tous les établissements et services du secteur de l'aide à domicile. Il nous semble primordial d'inciter les départements à mettre en place des mesures d'accompagnement, et ce en fléchant au mieux les aides financières du secteur de la dépendance.